Contrat de location pour la halte spontanée

1.	Contractants
	Loueur
	Prénom, nom :
	Adresse :
	NPA, localité :
	Téléphone :
	Locataire
	Prénom, nom :
	Date de naissance :
	Nationalité :
	Adresse :
	NPA, localité :
	Téléphone :
	Facultatif : document présenté* :
	*type de document (passeport, carte d'identité, etc.) et numéro du document

2.	Le loueur met à la disposition du locataire le terrair pour la durée du	dans la commune de	
	☐ L'extrait de la carte ci-joint fait partie intégrale (facultatif / cocher)		
3.	Le locataire a le droit de placer unités de le terrain en question pour héberger pers	logement (caravane ou motorhome) au maximum sur connes au maximum.	
4.		en espèces à l'avance. Ce montant comprend eur d'eau potable, des cabines de toilettes (y compris les eaux d'égout.	
 5. Le locataire s'engage en particulier: à respecter les règlements en matière de protection contre le bruit, notamment pendant la nuit et les jours fériés, à ne pas jeter de déchets sur le terrain en question, les terrains voisins ou les lieux publics, ni les enterrer ou les brûler. Les ordures doivent être déposées à la place prévue à cet effet en utilisant le sacs à déchets officiels de la commune, à ne pas faire ses besoins en plein air, à ramasser les excréments des chiens, à ne pas laisser pénétrer dans le sol les eaux d'égout, y compris en lavant le linge ou la vaisselle, à ne pas effectuer des travaux qui peuvent polluer le sol, les eaux souterraines ou l'air (par exemple 			
	 emploi de décapants, ponçage de volets, etc. sans à entrer sur le terrain en question et en sortir seu ou en véhicules, à garantir à tout moment l'accès au loueur et aux à allumer des feux seulement dans un foyer contr de fumée excessive, à garantir à tout moment l'accès et la traversée du à veiller à ce que ces règles soient observées auss 	lement sur les chemins prévus, que ce soit à pied propriétaires, ôlé (par exemple barbecue) et à ne pas provoquer u terrain en question par les véhicules,	
6.	Cocher ce qui convient* ☐ Pas de dépôt ☐ Le locataire verse un dépôt de CHF au loueur. Si le locataire ne respecte pas les dispositions des articles 3 et 5, le loueur se réserve le droit de résilier le contrat et de retenir le dépôt prévu à l'article 6. Avec ce dépôt le loueur couvrira le cas échéant les frais qui résultent si le locataire n'observe pas les règles des articles 3 et 5. * Si le loueur et le locataire ne se connaissent pas, un dépôt est recommandé.		
7.	A la fin du bail ou en cas de résiliation immédiate, le locataire s'engage à restituer le terrain sans délai dans le même état que celui dans lequel il a été remis.		
8.	En cas de litige en rapport avec le bail, le tribunal du lieu où se trouve le terrain est compétent.		
	Lieu, date :		
	Je déclare		
	avoir reçu le loyer de CHF ainsi		
	que le dépôt de garantie de CHF	Je déclare avoir lu et compris ce contrat	
	Signature du loueur	Signature du locataire	

Page 2 version 1.2